

CHARTRE

Les initiatives de coopération et de solidarité internationales sont nombreuses en Lorraine. Toutes les structures qui y sont engagées œuvrent pour défendre les droits fondamentaux de chaque être humain et pour réduire les inégalités entre les peuples. Cependant, ces initiatives restent isolées et souvent limitées par manque de moyens et de mises en réseau.

De ce double constat est né l'intérêt de créer en Lorraine un réseau régional multi-acteurs de la solidarité internationale, fédérant ses acteurs autour de valeurs communes pour poursuivre les 4 objectifs suivants :

- **Informier et s'informer** : promouvoir la coopération et la solidarité internationales, en développant et en faisant circuler l'information dans ce domaine à travers la sensibilisation, l'implication et la valorisation des acteurs et de leurs actions, aux niveaux local, national et international ;
- **Accompagner et se former** : renforcer les capacités des lorrains dans le domaine de la coopération et solidarité internationales à travers l'accompagnement, l'orientation et la formation des porteurs de projets, la structuration et le développement des ressources afin de renforcer l'efficacité des actions menées localement et internationalement ;
- **Sensibiliser et promouvoir l'éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)** : contribuer à promouvoir les projets d'EADSI, notamment auprès des jeunes, pour mobiliser et rendre l'action internationale plus lisible, en vue d'une véritable éducation à la citoyenneté mondiale, et ce dans un souci de réciprocité des échanges entre acteurs d'ici et de là-bas ;
- **Mutualiser et échanger** : favoriser la mise en réseau, la concertation et le partenariat entre les acteurs lorrains de la solidarité internationale pour améliorer la coordination, l'efficacité et la lisibilité des actions menées.

La présente chartre a pour objet de clarifier les valeurs communes qui structurent et animent notre réseau :

- **Solidarité internationale** : la solidarité internationale, c'est reconnaître le droit au bien-être de chaque citoyen sur une terre préservée. Elle incite à comprendre toutes les situations d'inégalité et d'injustice, et à agir ensemble pour faire respecter ce droit essentiel au bien vivre. Elle se traduit par des actions menées dans le respect des droits de l'Homme, excluant tout projet visant un intérêt particulier, qu'il soit ethnique, politique, partisan, religieux ou économique. En tant que composante de la solidarité, la solidarité internationale contribue au « vivre ensemble ».
- **Développement** : le développement est un processus d'amélioration des conditions d'existence en vue de la maîtrise par les peuples de leurs choix économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques. Chaque population doit pouvoir trouver le mode de développement qui lui convient le mieux sans compromettre celui des

générations futures. L'action pour le développement est l'affaire de tous, ici et là-bas : Etats, collectivités, sociétés civiles, citoyen(ne)s.

- **Partenariat** : la construction du partenariat doit se faire avec l'adhésion et l'implication des populations concernées dans une relation suscitée par l'un ou l'autre des partenaires et à la suite d'un besoin exprimé par la population concernée. Le partenariat suppose i) la définition claire des objectifs de chaque acteur, ii) une relation de confiance mutuelle, d'exigence réciproque, de coresponsabilité et de transparence, iii) la reconnaissance et le respect des spécificités et des intérêts de chacun, dans leurs différences, et iv) l'idée d'une action pérenne.
- **Transversalité** : Toute action de développement se doit d'appréhender dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Cette transversalité doit également conduire à un renforcement de l'ancrage territorial de la solidarité internationale en tant que valeur partagée.
- **Participation** : Tout projet de développement doit s'accompagner d'une participation active des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et des consommateurs à l'élaboration des choix, à la mise en œuvre des projets et des actions, au suivi et à leur évaluation. L'implication des populations, ici et là-bas, contribue à la construction d'une citoyenneté locale et internationale.
- **Education au développement et à la solidarité internationale (EADSI)** : l'EADSI a pour finalité l'évolution des mentalités et des comportements dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Pour cela, elle a pour objectif de favoriser i) la compréhension des mécanismes d'interdépendance et d'exclusion dans le monde, ii) la prise de conscience de l'importance de la solidarité internationale comme facteur de transformation sociale, et iii) l'action pour la construction d'un monde solidaire.
- **Le travail en réseau** : La diversité des acteurs de la solidarité et du développement international en Lorraine est source d'enrichissement mutuel. Leurs savoir-faire variés méritent d'être partagés. A travers ce réseau, il s'agit de favoriser l'échange d'expériences, de mutualiser les pratiques et d'innover ensemble.

Le réseau s'engage à poursuivre les objectifs tels que définis ci-dessus et à assurer la coordination entre ses membres.

En adhérant à cette charte, les membres s'engagent à poursuivre les objectifs du réseau tels que définis ci-dessus et ce notamment :

- en alimentant la réflexion commune et en participant activement aux groupes de travail
- en faisant circuler l'information du réseau en direction de ses membres et de leurs propres réseaux
- en dynamisant l'action du réseau pour le faire connaître et reconnaître plus largement.